Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 507

Artikel: Jamais contents!
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016571

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RECU ET LU

Jamais contents !

Tout va pour le mieux dans l'un des plus riches parmi les Etats industrialisés? Devant la montée de la "crise", de plus en plus nombreuses sont les voix "autorisées" qui prêchent aujourd'hui pour le "statu quo" social, présenté plus ou moins explicitement comme le "nec plus ultra" de la répartition du bien être. C'est donc que les revendications suivantes, d'ores et déjà mises à jour par la section genevoise de la Ftmh, dans la perspective du renouvellement de la convention collective qui vient à échéance le 30 septembre 1980, c'est donc que ces revendications-là, pour ne citer qu'elles, n'auraient aucune raison d'être? Jugez-en plutôt (liste publiée dans "Le Pécloteur", bulletin du syndicat genevois des travailleurs de l'industrie horlogère — adresse utile: rue de Lyon 68, 1203 Genève):

— Garantie de l'emploi,
— Salaire minimum d'embauche de 1950.— fr. par mois,
— Egalité de salaire entre hommes et femmes à qualification égale,
— 13e mois de salaire,
— Fourniture des habits de travail,
— Assurance perte de salaire collective mutuelle pour toute l'industrie horlogère,
— Mensualisation pour tous,
— Abaissement de l'horaire de travail à 40 heures, voire 38 heures par semaine,
— 4 semaines de vacances pour tous et 5 semaines dès l'âge de 40 ans et pour les jeunes travailleurs et apprentis jusqu'à l'âge de 20 ans.
— En cas de maladie d'un enfant jusqu'à 12 jours d'absences justifiées payées par année et sans incidences sur les vacances,
— Interdiction de licencier une femme enceinte dès le début de la grossesse, pendant le congé-maternité et le congé parental, avec maintien des droits acquis découlant des rapports de travail,
— Un congé-maternité payé de 16 semaines,
— Un congé parental de 9 mois,
— Commission d'hygiène et de sécurité dans chaque entreprise,
— Reconnaissance des droits syndicaux,
— Possibilité d'assemblée pendant les heures de travail,
— Retraite à 60 ans pour les hommes et les femmes,
— Elargissement des compétences des commissions d'entreprise et obligation de créer des commissions d'entreprise dans toutes les usines, petites ou grandes,
— Compensation automatique du renchérissement,
— Statut des apprentis obligatoire,
— Possibilité pour les régions ou cantons de négocier et de conclure des accords meilleurs que la Convention,
— Aménagement du temps de travail.

— Dans le supplément (No 26) de fin de semaine de la "Basler Zeitung", une page consacrée à des femmes exerçant des "métiers d'hommes": huit jeunes Allemandes racontent leurs expériences d'apprentissage dans des professions jusque-là tenues pour exclusivement masculines. Une enquête qui ouvrira peut-être des portes jusqu'ici pratiquement infranchissables, pour de multiples raisons, pour les jeunes filles: les plus récentes statistiques enregsitrées en Allemagne fédérale montrent que le 82%, pas moins, des femmes se concentrent à la sortie de l'école, sur onze métiers, tenus pour traditionnellement féminins. Alors que, au total, près de 400 professions sont dûment répertoriées.

— Rappel. C'est dans la "Schweizerische Handelzeitung" du 21 juin (No 25) qu'a paru la liste des quelque quatre cents plus grosses sociétés suisses, classées selon leur bilan ou selon leur spécialisation (en tête, comme d'habitude, et dans l'ordre, Nestlé, Ciba-Geigy, Brown-Boveri et Migros).

— Dans le dernier numéro de "Polyrama" (périodique interne du service de presse et d'information de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne) une vingtaine de pages consacrées au développement du thème "Soleil et habitat". Noter en particulier l'analyse des résultats d'une enquête menée auprès de 28 communes réparties sur l'ensemble du territoire suisse et portant entre autres sur l'attitude des autorités face aux problèmes solaires et "sur les dispositions réglementaires en relation avec les capteurs en toiture". Premières conclusions: "Seuls quatre réglements communaux sur vingt-huit présentent des caractéristiques nettement restrictives vis-à-vis du "solaire"; ces dispositions concernent plus spécialement les zones "villages" pour les communes rurales et les zones "vieille ville" pour les communes urbaines; aucun des 28 réglements analysés ne prévoyait, même très modestement, des mesures destinées directement à l'architecture solaire et aucun ne formulait quelque obligation que ce soit pour l'isolation thermique des bâtiments"... Du pain sur la planche.

L'Analyse Média 1979 montre une croissance de la "Tribune de Genève", de "La Suisse" (semaine et dimanche), de la "Feuille d'Avis de Neuchâtel", de "La Liberté" de la "Tribune-Le Matin" (semaine et dimanche).

Exécution

Jamais cette aube
ce cou tranché
La péniche
sur les eaux bienheureuses
où fume le matin
avec le sang des morts

Georges Haldas